

PAR TÉLÉCOPIEUR : 514 598-2398 — à l'attention de SYLVIE POIRIER
ou par courriel à *Sylvie.Poirier@csn.qc.ca*



SESSION DE FORMATION NÉGOCIATION

25, 26 et 27 septembre 2018

Lieu : Conseil central de Québec – Chaudière-Appalaches, 155 boul. Charest Est
Téléphone : 418-647-5824

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

COMPLÉTER CE FORMULAIRE ET LE RETOURNER AVANT LE
9 SEPTEMBRE 2018

S.V.P. ÉCRIRE LISIBLEMENT

Nom du Syndicat : _____

N° du syndicat: _____

Nom : _____	Fonction syndicale : _____
Adresse : _____	_____
Tél. trav. : (_____) _____	Tél. rés. : (_____) _____
Courriel : _____	_____

Nom : _____	Fonction syndicale : _____
Adresse : _____	_____
Tél. trav. : (_____) _____	Tél. rés. : (_____) _____
Courriel : _____	_____

Nous confirmons la liste des participants deux semaines avant la session par courriel (d'où l'importance **de fournir une adresse courriel LISIBLE**) – ou contactez-nous au 514 598-2375.

**IMPORTANT ! Les participants sont priés
d'apporter leur convention collective.**

AUTORISATION PAR UNE PERSONNE DIRIGEANTE DU SYNDICAT

Nom : _____ Téléphone : _____

Président-e Secrétaire Trésorier-ère Vice-président-e Date : _____

LA PARTICIPATION À LA FORMATION SERA REFUSÉE À TOUTE PERSONNE NE
S'ÉTANT PAS PRÉALABLEMENT INSCRITE À LA SESSION

CONVOCAATION

SECTEURS :

- Organismes gouvernementaux
- Transport
- Transport scolaire
- Municipal
- Multisectoriel
- Sécurité du public

RÉGION :

Québec – Chaudière-Appalaches

SESSION DE FORMATION

NÉGOCIATION

25, 26 et 27 septembre 2018

Lieu : Conseil central de Québec, 155 boul. Charest Est
Téléphone : 418-647-5824

**LES HEURES DE SÉANCES SONT DE 9 H À 17 H,
SAUF LE 1^{ER} JOUR OÙ LA SESSION COMMENCE À 10 H**

POLITIQUE DE SUBVENTION

Chaque syndicat bénéficie de la subvention ci-après pour un maximum de deux personnes. Cette aide financière est remboursée au syndicat à moins d'avis contraire :

- ▶ aucune délégation supplémentaire du syndicat ne bénéficie d'un remboursement ;
- ▶ 150 \$ par syndicat (montant forfaitaire) ;
- ▶ seules les dépenses sont remboursées selon la réglementation de la FEESP jusqu'à un maximum de 100 \$ par jour par personne éligible ;
- ▶ la signature des feuilles de présence est nécessaire pour obtenir les remboursements.

Seuls les syndicats de la région qui sont à plus de 400 km du lieu où se tient la session auront droit à une somme supplémentaire de 100 \$ par personne éligible (maximum deux personnes).

CONTENU DE LA SESSION

- ▶ Démarche pour l'élaboration du projet de convention collective, comportement à la table de négociation, simulation d'une négociation, le Code du travail, la Loi sur les services essentiels, la Loi sur l'accès à l'information, la Loi 90 et la négociation.

FONCTIONNEMENT DE LA SESSION

- ▶ Vous devez vous engager à suivre le programme complet de la session qui dure 3 jours.
- ▶ Pour avoir droit aux subventions (voir ci-contre), votre syndicat doit être en règle avec la fédération, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de retard dans le paiement du per capita.
- ▶ Si vous étiez dans l'obligation d'annuler votre inscription, il est important que vous nous en avisiez dès que possible.
- ▶ Le nombre minimal de participants pour la tenue de la session est de huit (8) personnes et le nombre maximal, vingt (20).
- ▶ Les inscriptions sont confirmées 15 jours avant la session par courriel. En cas d'annulation, les participants sont avisés 15 jours à l'avance (par courriel ou téléphone).

DOCUMENTATION

- ▶ **Veillez apporter votre convention collective.**



Fédération des employés et employés
de services publics inc. (CSN)

Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2375
Télécopieur : 514 598-2398

Le 15 août 2018

Sylvie Poirier
pour le comité de formation